

# LA VALLEE DE GERE COMME VOUS NE LA SOUPÇONNIEZ PAS !

**Quartier emblématique de Vienne, la Vallée de Gère est occupée dès l'Antiquité. Surtout connue pour ses grandes industries textiles qui bénéficient de la proximité du ruisseau pour traiter leurs pièces, elle a évolué au fil des décennies, avec parfois des activités... intéressantes !**



Dans les années 1990, les kayakistes pouvaient s'adonner à leur passion sur la Gère



Le gymnase de Vaganay tient son nom de l'usine textile éponyme, dont il occupe la place



Lors d'une grève, les manifestants ont tenté de s'introduire au domicile de M.Vaganay, situé au 13 rue Victor Hugo. Une invitation à regarder la façade en sortant des archives !



La place de la Fûterie a connu de nombreuses mutations depuis la fin du XIXe siècle. Déjà présente en 1875, la pharmacie a résisté à toutes ces évolutions. Il n'en est pas de même pour le tramway qui desservait les usines de la Vallée, de Vienne à Pont-Evêque



## Parcours de Kayak sur la Gère

1993

Fonds Cabinet d'architecte Bernard Paris - AM Vienne 4 Z 9



## Transformation de l'usine Vaganay en Gymnase, immeuble de bureau et Casa d'Espagne

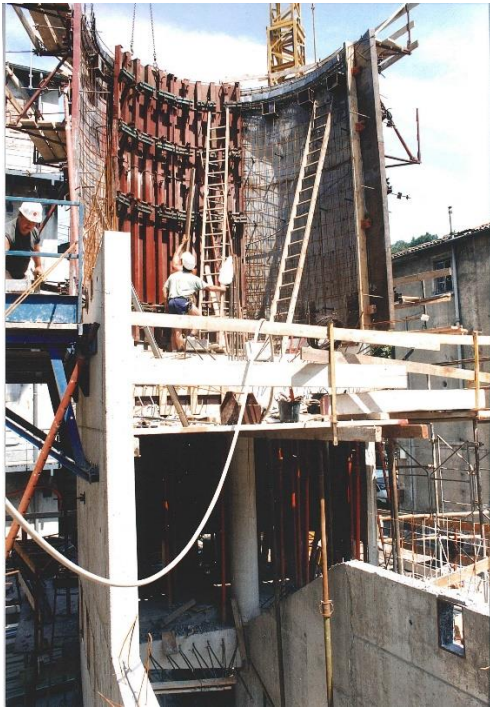
1996

Fonds Cabinet d'architecte Bernard Paris - AM Vienne 4 Z 9

# Construction du Gymnase

1996

Fonds Cabinet d'architecte Bernard Paris - AM Vienne 4 Z 9



Passerelle reliant les usines Laval Curtaud  
rue Victor Faugier  
(année 1980)

Fonds AM Vienne 3 C 7

VIENNE le 9 Février 1918

ARCHIVES  
VILLE DE VIENNE

6F 10-6  
11 FEV 1918

Monsieur le Maire de la  
Ville de Vienne

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que Jeudi 7  
Février 1918, une bande de manifestants-grévistes est venue vers  
29 heures, essayer de violer mon domicile particulier, 13 Rue  
Victor-Hugo, en détruisant les volets à rideaux de ma porte d'entrée  
et celui d'une grande baie vitrée située à côté. Ce dernier étant  
plus léger a cédé; et cette ouverture s'est trouvée sans protection;  
les vitres ont été toutes brisées, et de très grosses pierres ont  
été violemment jetées à l'intérieur de la pièce ; des dégats inté-  
rieurs ont été commis.

Outre cela, la façade de cet immeuble a été abimée par une  
quantité de pierres jetées.

Je vous prie, pour éviter le retour de ces faits, de vouloir  
bien prendre les mesures nécessaires destinées à assurer l'ordre  
et le respect de la propriété.

Je crois devoir vous rappeler, qu'aux termes de l'article  
106 de la loi municipale, la commune est responsable des dommages  
résultant des crimes ou de délits commis par des rassemblements.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes plus respectueuses  
salutations.

*V. Vaganey Clugnot*

VIENNE le 1<sup>er</sup> Juillet 1918

RECOMMANDÉ  
N<sup>o</sup> 5-21  
-3 JUIL 1918

Monsieur le Maire  
de VIENNE

Monsieur le Maire,

Par lettre recommandée en date du 9 Février dernier, je vous faisais connaître les dégâts importants qu'une bande de manifestants-grévistes avaient commis le Jeudi précédent 7 Février dans mon domicile particulier 13 Rue Victor Hugo.

Je vous priais de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et le respect de la propriété et je terminais en invoquant l'article 106 de la loi municipale, qui rend en pareil cas les communes responsables des dégâts et dommages éprouvés par les particuliers.

Dans votre lettre du 15 Février, vous n'avez pas répondu à ma réclamation. Mais peu après, le 25 Mars, sur une nouvelle démarche faite en mon nom, vous m'avez, sans contester le principe de la responsabilité de la ville, fait connaître que l'administration municipale n'était pas disposée à traiter amiablement avec moi, et que d'ailleurs s'il m'était dû quelque chose, n'ayant aucun crédit ouvert au budget pour cet usage, vous seriez obligé d'émettre un rôle spécial pour faire la répartition de la dépense entre tous les habitants.

T.S.V.P.

C'est en effet, Monsieur le Maire, et je ne l'ignorais pas, ce que prescrit impérativement l'article 106 de la loi municipale.

Depuis, j'ai bien voulu, à raison des circonstances, ajourner toute réclamation, mais je tiens à ce qu'il soit bien entendu que cet ajournement n'est pas une renonciation au droit que je me réserve au contraire et formellement d'exercer, quand je jugerai le moment venu.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Vaganay Auguste

Lettres de Monsieur Auguste Vaganay au Maire après des actes de vandalisme sur sa maison.

1918

Fonds - AM Vienne 6 F 10-6

150. Place de la Fûterie. (Route Départementale N° 9.)		
1	Bouge (Jean) Entremetteur	Maison, Cour.
2	Le même	Maison, Cour.
3	Combe (Guis) Employé	Maison
4	Chulliat (Jean) Tailleur	Maison
5	Jamin (Jean) Parisien	Maison, Cour.
6	Cognat (Guis) Fournier	Maison, Cour.
7	Clavel (Guis) La Poste	Maison, Cour.
8	Gontée (Marin) Avoué	Maison, Cour.
9	Couturier (Guis) Médecin	Maison, Cour.
10	Pâdurau (Marie) J <sup>re</sup> Gay	Maison, Cour.
11	Solignard (Guis) J <sup>re</sup>	Maison
12	Vaganay (Hubert) J <sup>re</sup>	Maison
13	Pascal (Guis)	Maison
14	Marchand (Guis) Ammuni.	Maison
15	Ronodet (Guis) J <sup>re</sup>	Maison
16	Sonnat (Guis) J <sup>re</sup>	Maison

152. Rue Victor-Faugier (Route Départementale N° 9.)		
1	Griet (Joseph) J <sup>re</sup>	Maison, Cour.
2	Monnet (Emmanuel) aîné	Maison
3	Denouille (Guis) J <sup>re</sup>	Maison, Cour.
4	Servouin (Louis) Les Her.	Maison
5	Denouille (Jean) B <sup>re</sup>	Maison, Cour.
6	Hanotte (Antoin) Ex- tailleur	Maison, Cour.
7	Billon (Noël) rentier	Maison, Cour.
8	Dufrene (Guis) Tailleur	Maison
9	Roche (Marie) Caféin	Maison, Cour.
10	Meunier (Jean) Boulanger	Maison
11	Bouvier - Rivier (Jean)	Maison, Cour.
12	Denouille (Jean) B <sup>re</sup>	Maison
13	Bouvier (Pierre) Constant	Maison, Cour.
14	Richard (Auguste) Rentier	Maison, Cour.
15	Laroche (Guis) aîné	Maison

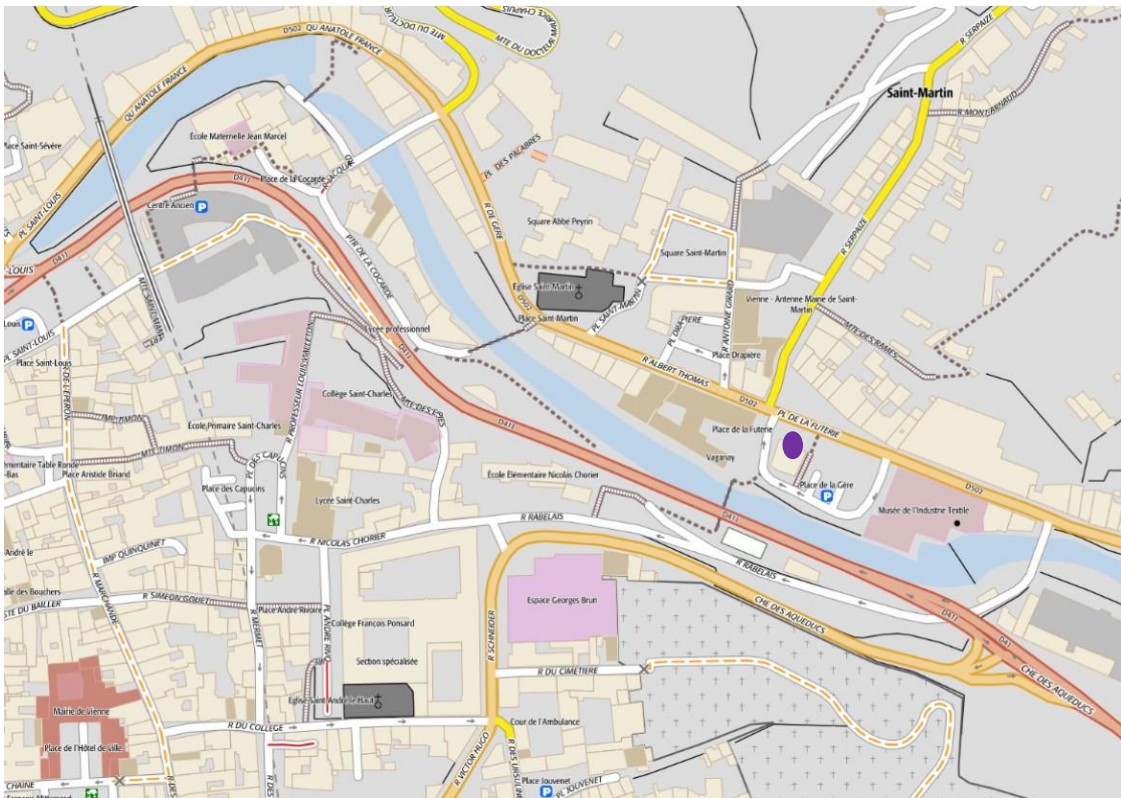
**Place de la Fûterie :**  
**Depuis 1875 la pharmacie est installée au même endroit**  
 Fonds - AM Vienne 4 Fi 29 / 4 Fi 17



● Emplacement de la pharmacie



**Reproduction carte postale ancienne  
de la place de la Fûterie  
Fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup>**  
Collection particulière



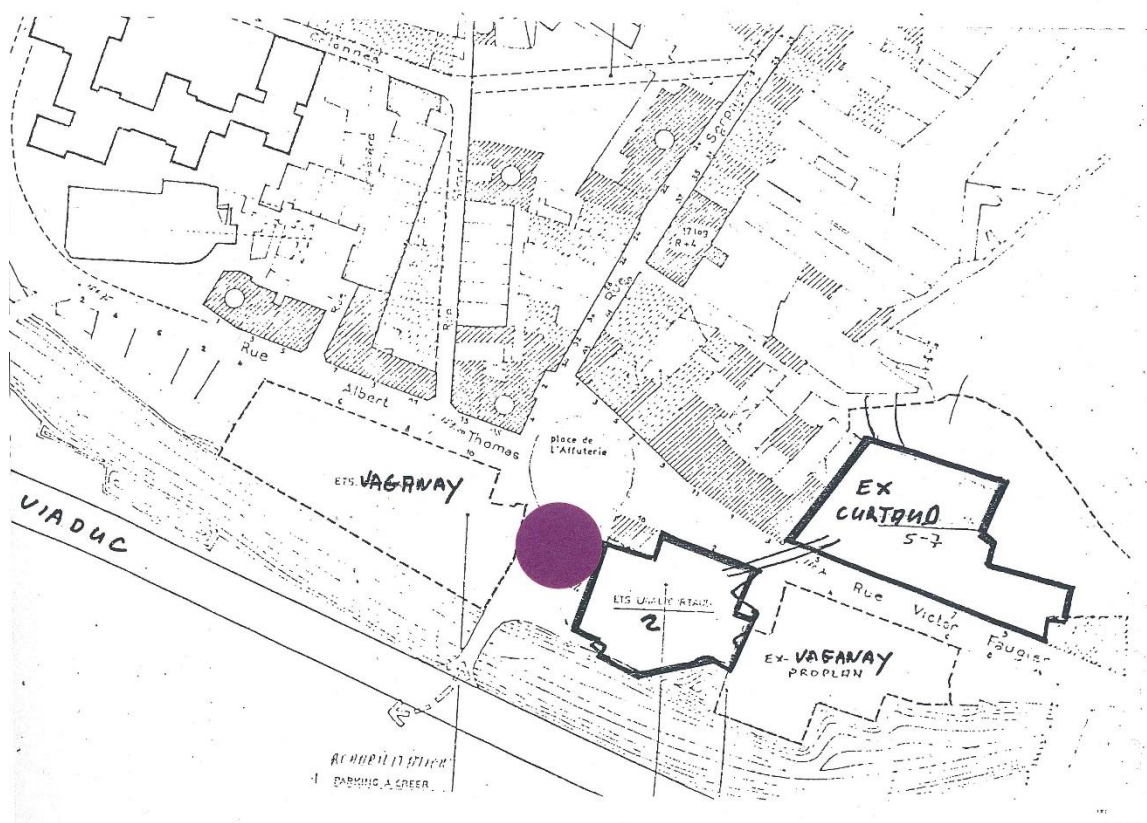
**Plan du quartier de la Place de la Fûterie  
2024**  
Source Géoportail

2.1.2 L'état général du bâtiment est très médiocre et ne permet pas une remise en état dans des coûts raisonnables pour une utilisation qui resterait problématique compte-tenu de la disposition d'ensemble.

2.1.3 La seule solution serait donc de démolir le bâtiment puis soit de reconstruire soit de profiter de cet espace libre pour aérer le quartier, lui donner un "bord de Gère" et des parkings.

Ces parkings (50 places environ sur un niveau) serviraient :

- à l'usine Proplan (ex. Vaganay) mitoyenne qui ne dispose d'aucun stationnement et surtout d'aucun accès permettant la manoeuvre des camions de livraisons ;
- à l'usine Vaganay en aval de la Gère qui pourra être récupérée et réhabilitée ultérieurement.



Par ailleurs, comme noté ci-dessus, cette opération de curetage permettra un accès à la Gère et son aménagement, dégageant ainsi une ouverture appréciable dans la succession du bâti.

L'usine Laval-Curtaud (5-7) se trouvera ainsi partiellement dégagée, facilitant ainsi sa réhabilitation.

**Place de la Fûterie :  
projet de requalification du quartier - 1978-1981**

Fonds - AM Vienne 8 D 2 - 35